

Sous la direction de
Julian Fernandez
Jean-Baptiste Jeangène Vilmer

Les Opérations extérieures de la France

Préface
du général Bentégeat

CNRS ÉDITIONS
15, rue Malebranche – 75005 Paris

Ouvrage réalisé en collaboration avec le **Centre Thucydide**,
analyse et recherche en relations internationales
Université Paris II Panthéon-Assas, [<http://www.afriact.org>]

Directeur de collection : Paul Dahan



CENTRE THUCYDIDE

analyse et recherche
en relations internationales

© CNRS Éditions, coll. « Biblis », Paris, 2020
ISBN : 978-2-271-12057-1
ISSN : 2119-2715

Introduction

Julian FERNANDEZ
et Jean-Baptiste JEANGÈNE VILMER

Les engagements militaires de la France à l'étranger sont multiples et diversifiés. Plus de 7 000 soldats français sont aujourd'hui déployés sur de nombreux théâtres extérieurs (5 100 pour *Barkhane* au Sahel, 600 pour *Chammal* au Levant, 1 260 autres pour des missions de l'ONU, de l'OTAN et de l'UE et 500 pour des missions maritimes), sans compter les forces de présence (3 700 militaires dans cinq pays d'Afrique et du Moyen-Orient)¹. Plusieurs autres opérations ont eu lieu ces dernières années qui sont aujourd'hui terminées, dont *Hamilton* en Syrie (2018) et *Sangaris* en Centrafrique (2013-2016).

Les motifs de ces opérations sont pluriels. Ils renvoient notamment au nécessaire maintien de la paix et de la sécurité internationales, à la contre-insurrection, à la lutte contre les armes de destruction massive ou à la protection de victimes de crimes de masse. La France invoque régulièrement l'exercice de son droit à la légitime défense individuelle ou collective, et s'engage aussi dans différentes mesures prises en application de résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU ou d'autres décisions d'organisations internationales (OTAN, UE).

Le présent ouvrage s'intéresse aux opérations les plus récentes, dans la foulée de l'engagement en Afghanistan que le chef d'état-major de l'armée de Terre a récemment

1. La carte des déploiements opérationnels des forces armées françaises, régulièrement mise à jour, est consultable sur le site [<http://www.defense.gouv.fr>].

présenté comme « la période où nous avons redécouvert la guerre de façon brutale² ». Une brutalité qui ne s'est pas démentie sur d'autres théâtres de la dernière décennie dont il sera question dans ces pages : la Libye, l'Irak, la Syrie, la Centrafrique et le Sahel. En revanche, ce livre ne couvre pas la participation de la France aux opérations de maintien de la paix onusiennes, qui relèvent d'une logique différente.

Que désigne-t-on exactement lorsque l'on parle d'« opérations extérieures » ? Que nous révèle l'emploi de cette expression ? Quels sont ses contours politiques, juridiques, sociologiques, et sa réalité opérationnelle, telle qu'elle est vécue par les militaires ? Quel état des lieux peut-on aujourd'hui dresser de la projection à l'étranger de la force militaire française ? Quelles leçons proposer au regard des défis rencontrés ?

Le concept d'OPEX

Longtemps élastique, sinon « fourre-tout³ » tant il recouvrait des missions très différentes, le concept d'opération extérieure a récemment fait l'objet de premières définitions. La loi du 18 décembre 2013 relative à la programmation militaire 2014-2019 présente ainsi l'OPEX comme une « intervention à l'extérieur du territoire national [qui] vise, par la projection de capacités militaires, à protéger les ressortissants français et européens, à défendre les intérêts de la France dans le monde et à honorer nos engagements internationaux et nos responsabilités ». L'article L4123-12 du code de la défense (modifié le 13 juillet 2018) parle quant à lui d'« une opération mobilisant des capacités militaires, se déroulant à l'extérieur du territoire français ou des eaux territoriales françaises, quels que soient son objet, sa

2. Général Thierry BURKHARD, cité par Nathalie GUIBERT dans « L'armée de terre française envisage de futurs affrontements "États contre États" », *Le Monde*, 17 juin 2020, p. 3.

3. Louis GAUTIER, *La Défense de la France après la guerre froide. Politique militaire et forces armées depuis 1989*, Paris, PUF, 2009, 576 p., p. 224.

durée ou son ampleur, y compris les actions numériques, la libération d'otages, l'évacuation de ressortissants ou la police en haute mer ». Si le concept n'est pas pleinement dévoilé, il renvoie *a minima* à la projection de forces armées à l'étranger dans le cadre d'une politique étrangère donnée.

L'expression même d'« opération extérieure » est cependant ancienne, elle remonte certainement à la « Croix de guerre des théâtres d'opération extérieurs » créée en 1921⁴. Son affirmation politique et médiatique s'est néanmoins faite après la guerre du Golfe (1991) et s'inscrit du reste dans une lignée d'expressions similaires (« intervention extérieure » dans les années 1970, « action extérieure » dans les années 1960 et « corps expéditionnaires » durant la période coloniale)⁵. On peut faire commencer l'histoire ancienne des OPEX avec ce qu'on appelait à l'époque les « interventions d'humanité » du XIX^e siècle – un terme apparu pour désigner les interventions des puissances européennes dans l'Empire ottoman entre 1827 et 1908 pour protéger des minorités, notamment chrétiennes (par exemple l'expédition française en Syrie et au Liban de 1860-1861 dont parle Georges-Henri Soutou dans son chapitre)⁶. Cette « question d'Orient » avait d'ailleurs suscité les premiers débats sur le droit ou la doctrine de l'intervention⁷. On considère toutefois généralement que la période des « OPEX » au sens où nous les entendons aujourd'hui commence non seulement après cette

4. Jean-Marc MARILL et Philippe CHAPLEAU (dir.), *Dictionnaire des opérations extérieures de l'armée française de 1963 à nos jours*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2018, 451 p., p. 324.

5. Dominique GUILLEMIN, « L'histoire des opérations extérieures de la Marine nationale, un exemple d'histoire institutionnelle fondée sur les archives de l'état-major de la Marine », in Hervé DRÉVILLON et Dominique GUILLEMIN (dir.), *Histoire des opérations militaires. Sources, objets, méthodes*, Vincennes, Service historique de la Défense, 2018, 240 p., p. 23.

6. Yann BOUYRAT, *Devoir d'intervenir ? L'intervention humanitaire de la France au Liban, 1860*, Paris, Vendémiaire, 2013, 320 p.

7. Jean-Baptiste JEANGÈNE VILMER, *La Guerre au nom de l'humanité. Tuer ou laisser mourir*, Paris, PUF, 2012, 624 p., p. 94.

période ancienne marquée par la colonisation, mais aussi après les guerres de décolonisation, donc à partir de 1963.

En réalité, l'essor de la notion s'explique certainement tant par les évolutions de la conflictualité que par le rapport renouvelé de la nation à la guerre, au moins dans les démocraties.

En premier lieu, la conflictualité contemporaine est dominée par trois tendances majeures qui ne renvoient pas toutes à des phénomènes sans précédents mais qui semblent à présent particulièrement centraux. La guerre « classique » opposant directement deux entités souveraines est d'abord indéniablement sur le déclin⁸. L'asymétrie des parties engagées devient la norme. Les acteurs d'un conflit armé apparaissent ensuite de plus en plus diversifiés ; forces régulières, milices diverses, groupes non étatiques soutenus par des puissances extérieures, entrepreneurs de sécurité, forces internationales, etc. Non seulement la guerre n'est plus un huis clos, en particulier grâce à la désintermédiation de l'information, mais elle tend à mêler sur le terrain toute une série d'acteurs aux objectifs différents. L'ensemble a une incidence tant sur la durée que sur la dureté du conflit. Enfin, la violence des affrontements, au moins mesurée par le nombre de décès directement liés aux hostilités, se révèle moindre qu'auparavant⁹. On continue à faire la guerre mais on la fait un peu autrement, avec une armée professionnalisée, face à un ennemi souvent invisible¹⁰, et sous des régimes juridiques plus contraignants. Sur ce dernier point, Nabil Hajjami, Charles-Emmanuel Detry ou Camille Faure

8. Voy., parmi une littérature abondante, Thérèse PETERSSON, Stina HOGBLADH et Magnus OBERG, « Organized Violence, 1989-2018 », *Journal of Peace Research*, 56/4, 2019, p. 589-603 ; ou Kendra DUPUY et Siri Aas RUSTAD, « Trends in Armed Conflict, 1946-2017 », *PRIO, Conflict Trends*, mai 2018, disponible sur le site [<http://www.prio.org>].

9. Uppsala Conflict Data Program's (UCDP's), disponible sur le site [<http://www.ucdp.uu.se/gpdatabase/search.php>].

10. Un ennemi qui cherche parfois à compenser son infériorité dans la puissance de feu et dans le recours aux technologies modernes par son ancrage au sol et par sa résistance au temps.

montrent dans leurs contributions respectives à quel point les normes du droit positif peuvent être mises sous tension en pratique¹¹. En somme, la guerre s'est *désépiciée* – au sens d'une réduction de l'écart entre guerre et paix, d'un brouillage des lignes dans l'espace (le contour des zones d'opérations), dans le temps (le début et la fin), et dans les acteurs impliqués (civils, combattants, terroristes, criminels)¹² – mais l'intensité de l'engagement dont témoignent les auteurs de la seconde partie du présent volume ne saurait être sous-estimée. Ici, l'Afghanistan a certainement été un tournant dans la compréhension de ces différentes évolutions, comme le rappellent Jean Michelin et Hervé Pierre dans cet ouvrage.

En second lieu, utiliser le terme de « guerre » n'a plus toujours bonne presse dans les démocraties. Il renvoie certainement à des réalités auxquelles l'opinion publique n'est plus confrontée. L'intolérance à la violence augmente logiquement dans une société habituée au règlement juridique des tensions internes, à la protection de l'individu, au respect de la vie humaine. Les guerres massives engageant toute la population appartiennent au passé et le rapport à la mort et au sacrifice n'est plus totalement celui qu'il était¹³. Dans ces conditions, le vocable « opération extérieure » se substitue utilement à celui de « guerre » en effaçant les représentations traditionnelles et désormais honnies qui peuvent être associées aux hostilités. On ne ferait plus la guerre, seulement des « OPEX ».

L'usage moindre de « guerre » au profit d'alternatives est indéniable, et il a du reste commencé dès le XIX^e siècle

11. Voy. aussi Julian FERNANDEZ, « Les étirements du droit de légitime défense (bis) : à propos de l'intervention française en Syrie », *Annuaire brésilien de droit international*, vol. XII, 2016, p. 73-98.

12. Benoit DURIEUX, Jean-Baptiste JEANGÈNE VILMER et Frédéric RAMEL (dir.), *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, Paris, PUF, 2017, 1560 p., p. xxvi.

13. Les ennemis des démocraties l'ont d'ailleurs bien compris, voy. Julian FERNANDEZ, « *Lawfare* : le droit comme continuation de la guerre par d'autres moyens ? », *La Semaine juridique*, Libres propos, n° 44-45, 28 octobre 2019, p. 1108.

avec l'invention du néologisme « intervention » (qui donne dans l'analogie médicale, voire chirurgicale, présupposant que l'opération sera propre, rapide et bénéfique). En outre, « guerre » est un terme trop flou, dont il n'existe aucune définition consensuelle. L'exigence de déclarer la guerre, introduite lors de la conférence de La Haye en 1907, n'a jamais été respectée. L'histoire a montré qu'on pouvait faire la guerre sans la déclarer, mais aussi la déclarer sans la faire. La France elle-même n'a jamais déclaré la guerre depuis la Seconde Guerre mondiale : à de nombreuses reprises toutefois, elle est « intervenue » ou a fait « des OPEX ». « Guerre » est aussi un terme trop mou pour le droit, qui préfère parler de « conflit armé », international ou non international (ce que le langage commun appelle toujours une « guerre civile »), et aussi pour les sciences humaines et sociales, qui produisent nombre de critiques préférant parler de conflictualité ou d'états de violence¹⁴. Pour autant, « guerre » fait toujours partie du lexique de la communication politique sur les opérations. On ne fait pas formellement la guerre, au sens où elle n'est pas déclarée, mais cela n'empêche pas les chefs politiques et militaires de dire ponctuellement que nous sommes « en guerre », lorsqu'ils veulent insister sur la gravité, la durée de l'engagement et le risque de pertes. Pour les mêmes raisons, l'usage métaphorique du mot est très répandu : nous serions aussi « en guerre » contre le crime, la drogue, le cancer, la pauvreté, le terrorisme et, dernièrement, le coronavirus causant la pandémie de Covid-19¹⁵. Ces usages sont critiquables : le terrorisme, par exemple, n'est pas une entité mais un moyen ; et on ne fait pas la guerre à un moyen, à une méthode, mais aux groupes qui l'emploient¹⁶. Quant au virus, la guerre est un affrontement des volontés et, en

14. Voy. par exemple Frédéric GROS, *États de violence. Essai sur la fin de la guerre*, Paris, Gallimard, 2006, 328 p.

15. Jean-Baptiste JEANGÈNE VILMER, « Contre le Covid-19, sommes-nous vraiment en guerre ? », *L'Hémicycle*, 20 avril 2020.

16. Pierre ALONSO, « Jean-Baptiste Jeangène Vilmer : “Dire qu'on est en ‘guerre contre le terrorisme’, c'est un non-sens sur le plan de la sémantique” », *Libération*, 1^{er} décembre 2017.

l'espèce, il n'y a pas de volonté adverse. La guerre est par nature interactive, violente et politique – trois conditions qui ne sont pas réunies lorsque l'on affronte un virus. Il faut toutefois comprendre que l'objectif de ces métaphores, qui relèvent de la communication politique, n'est pas l'exactitude mais le message qu'elles envoient : on parle de guerre pour signifier que la menace est sérieuse, que la lutte sera longue, qu'elle fera des victimes et qu'elle exige donc des moyens, des sacrifices, un engagement et une mobilisation nationale.

Une culture française des OPEX

Depuis 1963, la France a donc conduit 120 OPEX¹⁷, qui ont coûté la vie à plus de 600 militaires, tombés sur 17 théâtres différents¹⁸. Les OPEX ne sont pas seulement fréquentes : elles sont aussi valorisées comme « l'alpha et l'omega de la politique militaire française depuis la fin de la guerre froide¹⁹ », selon Louis Gautier. « Les opérations constituent le cœur de notre mission, la finalité de notre fonction²⁰ », confirmait l'amiral Coindreau lorsqu'il était major-général des armées. Il n'est donc pas étonnant qu'elles soient déjà bien documentées, dans un nombre croissant

17. Jean-Marc MARILL et Philippe CHAPLEAU (dir.), *Dictionnaire des opérations extérieures de l'armée française de 1963 à nos jours*, op. cit., p. 423-427.

18. Le mur du monument aux morts pour la France en OPEX contenait 549 noms lors de son inauguration le 11 novembre 2019 dans le parc André-Citroën à Paris. Il faut toutefois y ajouter les décès au sein des services de renseignement, qui ne sont généralement pas rendus publics, et compter les militaires morts en OPEX indifféremment de la mention « mort pour la France » qui n'est pas attribuée à tous : ils étaient déjà 616 en 2011 (*Rapport du groupe de travail « Monument aux morts en opérations extérieures »*, sous la présidence du général B. Thorette, septembre 2011, p. 35).

19. Louis GAUTIER, *La Défense de la France après la guerre froide. Politique militaire et forces armées depuis 1989*, op. cit., p. 241.

20. Amiral Philippe COINDREAU, major-général des armées, in Hervé DRÉVILLON et Dominique GUILLEMIN (dir.), *Histoire des opérations militaires. Sources, objets, méthodes*, op. cit., p. 8.

de publications (d'analyse comme de témoignages), de colloques et de rapports divers²¹. S'inscrivant dans cet effort, le présent volume, limité à la période récente, rappelle dans une première partie le cadre théorique des OPEX françaises et, dans une seconde partie, sous forme de témoignages de militaires, des retours d'expérience.

La France est en effet un État interventionniste, c'est-à-dire qui intervient plus facilement et plus souvent que la grande majorité des autres États – y compris ses alliés, ce qui n'est pas sans poser certaines difficultés comme l'a illustré le cas syrien lorsque, à la suite du massacre chimique de la Ghouta du 21 août 2013, la France s'apprêtait à frapper Damas mais a finalement dû y renoncer après le retrait du Royaume-Uni en raison d'un vote de la Chambre des communes, puis des États-Unis qui décidèrent de consulter le Congrès. Dans le cas d'espèce, le problème en était plutôt un de volonté politique – David Cameron et Barack Obama avaient des doutes sur les risques associés à cette intervention, en premier lieu celui d'un engrenage. Les freins parlementaires leur ont fourni une raison objective de ne pas y aller.

L'occasion manquée de 2013 se serait ajoutée à la liste déjà longue des interventions françaises de la dernière décennie : Libye (2011), Mali (2013-2014), République centrafricaine (2013-2016), Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad, depuis 2014), Irak (depuis 2014) et Syrie (depuis 2015) – une série qui a d'ailleurs contribué à changer l'image de la France dans le débat stratégique américain, où l'on est passé, pour forcer le trait, de « *cheese-eating surrender monkeys* » (« singes capitulars mangeurs de fromages » – insulte populaire à la suite du refus français de s'engager en Irak en 2003) à quelque chose comme des « *frogs of war* » (« grenouilles de guerre »)²². L'opération *Serval*, notamment,

21. Voy. différentes références dans la bibliographie proposée à la fin de cet ouvrage.

22. Jean-Baptiste JEANGÈNE VILMER et Olivier SCHMITT, « Frogs of war : Explaining the new French military interventionism », *War*

a beaucoup impressionné nos alliés et est souvent citée comme un modèle de force expéditionnaire²³. Le rôle décisif des hélicoptères de l'armée de Terre en Libye, démontrant une parfaite maîtrise du vol tactique de nuit, en escadrille et depuis un environnement maritime, a aussi été remarqué, comme le rappelle Brice Erbland dans ce volume. Et, contre Daech, la contribution du porte-avions *Charles de Gaulle* – une capacité dont, outre les États-Unis, seule la France disposait – s'est également révélée cruciale, comme l'explique Pierre Vandier dans sa contribution. En réalité, il y a de longue date un savoir-faire français en matière d'opérations extérieures, forgé notamment à la faveur d'interventions en Afrique, en particulier à la fin des années 1970.

L'interventionnisme français a pu donner lieu à des interprétations excessives comme celle y trouvant des raisons idéologiques et la mise en œuvre d'une politique étrangère « néoconservatrice ». Il existe indéniablement des variations dans les principales orientations de la politique étrangère française au fil de la V^e République et des clivages sur ce qu'elles devraient être aujourd'hui, mais les termes du débat (néoconservatisme vs gaullo-mitterrandisme) ne sont pas appropriés²⁴. Quoi qu'il en soit, la multiplication des opéra-

on the Rocks, 14 octobre 2015, [<https://warontherocks.com>].

23. Michael SHURKIN, *France's War in Mali: Lessons for an Expeditionary Army*, RAND Corporation Research Report, 2014, [<https://www.rand.org>].

24. Comme l'ont montré Bruno TERTRAIS, Benjamin HADDAD, Joseph BAHOUT, Olivier SCHMITT et Nicolas TENZER, « Diplomatie : la politique étrangère de la France n'est pas "néoconservatrice" », *Le Monde*, 3 juillet 2017 ; Michel DUCLOS, « Gaullo-mitterrandisme contre néoconservateurs à la française – un vrai-faux débat ? », Institut Montaigne, 3 août 2017 ; Justin VAÏSSE, « Le passé d'un oxymore. Le débat français de politique étrangère », *Esprit*, novembre 2017, p. 75-91. Voy. cependant Denis BAUCHARD, Christian CONNAN, Jean-Claude COUSSERAN, Bernard MIYET, « Le débat sur la politique étrangère française : l'avenir d'un oxymore », *Boulevard Extérieur*, 7 janvier 2018, [<https://www.boulevard-exterieur.com>] et les réponses de Pascal BONIFACE, Christian LEQUESNE ou Hubert VÉDRINE, *Esprit*,

tions extérieures s'explique surtout par des raisons contextuelles (une instabilité croissante, la prolifération de crises, l'émergence d'un terrorisme militarisé). Et l'interventionnisme français n'est finalement pas nouveau : il fait partie de l'identité française, plus précisément de l'*ethos* français, c'est-à-dire de l'image morale que la France a d'elle-même – d'où le développement à la fin des années 1980 d'une très française doctrine d'« ingérence humanitaire », qui est aussi contestable que tenace dans l'imaginaire collectif²⁵. Il s'explique aussi par une facilité institutionnelle puisque, contrairement à ses alliés américain et britannique, qui sont aussi traditionnellement des puissances interventionnistes, le président n'a pas besoin de l'autorisation du Parlement pour déclencher l'usage de la force. Comme le montre Thibaud Mulier dans son chapitre, le contrôle parlementaire sur les OPEX est d'ailleurs absent *ex ante* et limité *ex post*. Enfin, l'opinion publique va dans le même sens : les sondages montrent en effet qu'elle a été systématiquement favorable à toutes les décisions d'intervenir jusqu'alors (ce qui ne veut pas dire qu'elle n'a pas eu des doutes par la suite).

La première spécificité de la France est donc d'être relativement interventionniste. Il y en a d'autres, qui ensemble font sa « culture stratégique » propre, c'est-à-dire sa manière de faire la guerre par rapport à d'autres nations, comme l'explique Olivier Schmitt dans son chapitre. Parmi les éléments récurrents dans les témoignages qui composent la seconde partie de ce volume, les plus flagrants sont la débrouillardise, la rusticité et la résilience, illustrées notamment dans le cas centrafricain comme le rappelle Vincent Tassel, mais aussi la prise de risque. En d'autres termes, la France fait beaucoup avec peu – il est d'ailleurs significatif que le soutien compose 5 à 10 % de la force dans le cas français, contre 30 % chez les Américains, et que dans le cas de l'opération *Serval*, il ait

mars 2018. Pour un essai de synthèse, Frédéric CHARILLON, « Néo-conservatisme à la française ? », *AFRI*, vol. XX, 2019, p. 341-352.

25. Jean-Baptiste JEANGÈNE VILMER, « La mythologie française du droit d'ingérence », *Libération*, 11 mai 2010.

été projeté après les forces combattantes plutôt qu'avant, pour gagner du temps quitte à prendre le risque d'une rupture du soutien et donc d'un gel de la manœuvre. La maîtrise du feu au péril de sa vie est une autre illustration de cette acceptation du risque physique, comme en témoigne le fait que les deux officiers marinières du commando Hubert, qui ont perdu la vie en mai 2019 dans le nord-est du Burkina Faso, étaient engagés dans un assaut au cours duquel ils n'ont ouvert le feu qu'au tout dernier moment, à très courte distance, pour ne pas risquer de toucher l'un des otages qu'ils étaient venus libérer.

Une autre illustration de ce rapport particulier au risque physique est la réticence assez répandue au sein des forces armées, en particulier de l'armée de Terre, à l'égard de la guerre dite « à distance ». Le général Bosser, chef d'état-major de l'armée de Terre, a ainsi rappelé que « l'honneur [militaire], symbole de la France, est fondé sur l'acceptation, par le combattant, du risque suprême, pour les autres mais aussi pour lui-même. Là se trouve la légitimité du droit exorbitant qui lui est donné de tuer l'adversaire si la mission l'exigeait. Une guerre entièrement conduite à distance reviendrait à projeter de la puissance sans projeter de vulnérabilité. Autrement dit, la seule vulnérabilité, dans ce type d'engagement, serait celle d'un ennemi réduit au statut de cible, ce qui soulève un problème éthique majeur. [...] Les soldats d'une guerre conduite entièrement à distance de sécurité ne seraient plus que des techniciens de la mort²⁶ ». Ce n'est donc pas un hasard si la France, qui a les mêmes drones MALE (moyenne altitude longue endurance) que les Américains et les Britanniques, des General Atomics MQ-9 Reaper, contrairement à eux les opère *in situ* : les pilotes français sont sur la base aérienne de Niamey, au Niger (et ceux du modèle précédent, le Harfang, se trouvaient pareillement sur la base de Bagram, en Afghanistan). Ce choix, en rupture avec l'image de l'opérateur américain restant « à

26. Général Jean-Pierre BOSSER, intervention au colloque « Guerre à distance(s) : gagner au contact », organisé par le Centre de doctrine et d'enseignement du commandement, le 31 janvier 2019.

la maison », à des milliers de kilomètres de son appareil, est complètement assumé et constitue une spécificité française²⁷.

Une tour de Babel sous pression

Si les OPEX françaises sont de puissants facteurs de transformation des forces, c'est parce qu'elles sont incroyablement diverses et complexes. Diverses dans leurs motivations (humanitaires, politiques, contre-terrorisme, etc.), leur milieu géographique (du confinement d'une vallée afghane à l'immensité sahélienne, de la sécheresse du désert africain à la moiteur de la jungle guyanaise, etc.), leur durée (de quelques jours à plus d'une décennie), leur temporalité vécue (du *largo* au *staccato*, ou la valse du temps des opérations aériennes illustrée dans ce volume par David Pappalardo) et leurs acteurs, puisque la plupart d'entre elles sont désormais interarmées et multinationales et impliquent une dimension civile (diplomatie, développement, humanitaire, etc.). Complexes pour les mêmes raisons, parce que le chef, pour accomplir sa mission, doit d'abord comprendre qui fait quoi, maîtriser le processus décisionnel politico-militaire, et faire travailler ensemble des acteurs dont les cultures stratégiques et parfois les normes sont différentes. De ce point de vue, les OPEX contemporaines ont la complexité d'une tour de Babel, sans le temps pour en arpenter tous les couloirs et en comprendre totalement le fonctionnement, et sous la pression d'un adversaire à combattre ou d'une crise à gérer.

Un autre facteur de complexité est la temporalité, dans l'avant, le pendant et l'après. Avant l'OPEX, l'objectif est naturellement de l'éviter : toute opération, en particulier lorsqu'elle est motivée par des considérations humanitaires, est un dernier recours et donc un aveu d'échec – celui de

27. Sur les autres aspects de la culture stratégique française à l'égard des drones, en particulier la question de leur armement, Voy. Jean-Baptiste JEANGÈNE VILMER, « The French Turn to Armed Drones », *War on the Rocks*, 22 septembre 2017, [<https://warontherocks.com>].

n'avoir pas su ou pu prévenir. Or, si nous ne nous intéressons dans ce volume qu'aux OPEX qui ont effectivement eu lieu, il ne faut pas pour autant oublier de tirer des enseignements des autres, qui ont failli avoir lieu mais ont pu être évitées, avec d'ailleurs des conséquences plus ou moins heureuses. Le problème est que, pour les mêmes raisons qu'il est difficile d'évaluer l'efficacité et, par conséquent, la légitimité d'une OPEX qui a eu lieu, puisqu'on ne peut pas comparer la situation sur place à ce qu'elle aurait été si l'opération n'avait pas eu lieu, il est difficile d'évaluer la prévention qui, par définition, efface les raisons d'une OPEX. Dans les deux cas, on se heurte au problème bien connu du contrefactuel.

Pendant l'OPEX, la temporalité est dans les bornes : savoir quand commencer et quand s'arrêter, c'est-à-dire ni trop tôt ni trop tard, avec là encore un problème de contrefactuel puisqu'il sera toujours possible de prétendre que l'on aurait pu attendre encore avant d'intervenir, par exemple, ou ne pas partir si tôt (si l'on pense au cas libyen)²⁸, sans qu'il soit possible de le démontrer. Enfin, après l'OPEX, sur la vaste question du *jus post bellum*, traitée par Khadidja Nemar et Xavier Philippe dans leur chapitre, la question est de savoir quand commence le « post », dans des conflits élastiques qui ont tendance à s'étirer. L'époque de l'ennemi qui rendait les armes et signait un traité est révolue. La plupart du temps, il s'agit seulement de le contenir en deçà d'un seuil socialement et politiquement acceptable.

Quelques leçons

Quelles leçons tirer de la longue expérience française en matière d'OPEX, en particulier de celles des dernières années ?

(1) Accepter de ne pas pouvoir peser partout pour pouvoir continuer de peser là où nos intérêts l'exigent, et accepter

28. Jean-Baptiste JEANGÈNE VILMER, « Ten Myths About the 2011 Intervention in Libya », *The Washington Quarterly*, 39/2, 2016, p. 23-43.

l'imprévu : la situation sur le terrain évolue vite et elle est très souvent différente de ce qui a été planifié. De ce point de vue, la difficulté est moins de conserver l'ascendant que l'initiative. La résilience de l'adversaire et sa capacité d'adaptation posent dans certains cas des difficultés sérieuses. Au Sahel, notamment, en dépit de l'engagement exemplaire de nos troupes, les groupes terroristes gagnent de l'influence, conservent une grande maîtrise du moment, du lieu et du mode d'affrontement. Dans ce contexte, les qualités propres des forces spéciales, telles que décrites par Michel Delpit dans son chapitre (adaptation, pragmatisme, souplesse, audace, rapidité, autonomie décisionnelle, etc.), sont absolument cruciales.

(2) Éviter d'agir seul mais assumer pleinement le recours à la force. Si l'action en coalition implique des contraintes et des complications, elle est aussi un démultiplicateur de forces et une source de légitimité. La France l'a bien compris avec un soutien constant aux forces locales et au « G5 Sahel ». Au demeurant, il convient d'adopter une approche globale : la seule action militaire est vouée à l'échec. Le triptyque « sécurité, développement, bonne gouvernance » reste trop souvent théorique. Établir des relations de confiance avec le pouvoir local, les institutions civiles, ainsi qu'avec les autres acteurs internationaux engagés, qu'ils soient étatiques ou non étatiques, est primordial. Pour autant, si engagement militaire il y a, il doit être totalement assumé. Une certaine inhibition politique nous pousse parfois à limiter une action au sol jugée la plus électoralement coûteuse car la plus dangereuse. C'est toutefois souvent s'en remettre à des « proxies » qui n'ont pas toujours le même agenda ou les mêmes intérêts. On se prive ainsi de tous les atouts qui sont les nôtres, comme la vitesse de décision et d'exécution ou la confiance accordée aux hommes sur le terrain.

(3) Donner du sens : les hommes ont besoin de savoir pourquoi ils se battent et l'opinion a, elle aussi, besoin de comprendre. Les objectifs des OPEX doivent certainement être encore davantage clarifiés, en particulier s'agissant des opérations de contre-insurrection. À l'instar de l'engagement

français au Tchad (1969-1972), il vaut mieux s'engager *contre* que s'interposer *entre*, identifier autant que possible un ennemi, limiter les objectifs politiques de l'intervention, et porter son effort sur la formation des forces de sécurité locales. On observe encore un trop grand décalage entre la vision politique de la projection des forces françaises et la réalité militaire du terrain. Au demeurant, Bénédicte Chéron montre bien dans cet ouvrage les ressorts et les évolutions du traitement médiatique des opérations extérieures en France. Il est capital de communiquer, pendant les opérations (tout en prenant en compte les nouveaux défis de la communication en OPEX, comme l'omniprésence des réseaux sociaux, dont l'un des dangers est de permettre la localisation) et après. Fixer par écrit pendant et raconter ensuite, comme l'ont fait les auteurs dans la seconde partie de ce volume, est utile non seulement en interne, pour que l'expérience des uns serve aux autres, mais aussi pour le grand public qui la plupart du temps ne sait pas ce que vivent ces hommes et ces femmes en opérations. Michel Goya revient d'ailleurs dans les conclusions de cet ouvrage sur cet impératif de « dire "vraiment" les choses ».

(4) Plus généralement, le travail de mémoire est important. Il implique l'étude de l'histoire des OPEX, dont l'utilité est à la fois interne (non seulement pour le retour d'expérience ou « RETEX », pour servir de terreau à la doctrine militaire et *in fine* pour anticiper, mais aussi pour nourrir l'identité et le sentiment d'appartenance à un corps) et externe car « l'histoire des opérations est un relais fondamental de la construction du lien Armées-Nation. Elle doit permettre de familiariser les Français à ce que sont leurs armées, de faire connaître leurs missions et leurs traditions²⁹ ». Ce travail de mémoire est accompli par la conservation et la communication des archives, qui a ses contraintes (à commencer par leur classification), rendant difficile le travail des historiens, mais aussi par le travail d'associations telles que Le Souvenir

29. Amiral Philippe COINDREAU, major-général des armées, in Hervé DRÉVILLON et Dominique GUILLEMIN (dir.), *Histoire des opérations militaires. Sources, objets, méthodes, op. cit.*, p. 8.

français et par des actions symboliques telles que l'édification du monument aux morts pour la France en opérations extérieures pour rendre hommage aux combattants engagés dans les OPEX depuis 1963.

(5) Enfin, la dernière leçon, en forme de question, est plutôt de savoir si la France a les moyens de ses ambitions. Le coût unitaire, par militaire projeté, d'une opération extérieure française a plus que doublé en quelques années³⁰. On ne peut pas, d'un côté, accroître nos ambitions (autonomie stratégique européenne) dans un contexte où nos plus proches alliés nous font comprendre que l'on ne pourra pas toujours compter sur eux et qu'il va donc falloir faire davantage seuls ; et, de l'autre, décroître nos moyens diplomatiques et militaires. L'engagement actuel de la France apparaît déjà solliciter au-delà du raisonnable les hommes et matériels disponibles. Pour les trois armées, la situation opérationnelle de référence semble ainsi largement dépassée. Le recours à l'externalisation, en particulier en matière de soutien des forces et de transport tactique, pèse également beaucoup et interroge sur l'autonomie de nos projections. La capacité d'« entrée en premier » de la France sur certains théâtres dépend encore du soutien que ses alliés peuvent lui apporter. Des moyens supplémentaires ont certes été alloués avec la loi de programmation militaire 2019-2025 et dans le cadre du plan « Ambition 2030 pour nos armées ». Mais il faudra certainement dégager de nouvelles marges de manœuvre, compte tenu du retour de quelques crises inter-étatiques, du développement des missions de stabilisation extérieure au long cours et, bien entendu, du poids de la sécurité nationale (les « OPINT », opérations intérieures qui mobilisent encore de nombreux militaires). Comme l'écrit Olivier Schmitt dans son chapitre, « le point de rupture devrait prochainement être atteint, avec des conséquences politiques imprévisibles pour les dirigeants qui auront à brutalement ajuster le narratif et les pratiques aux moyens réels de la France ».

30. Cour des comptes, *Les Opérations extérieures de la France 2012-2015*, octobre 2016.